



Bulletin SMF n° 13/octobre 2014

Sommaire :

1. Présidence de la SMF
2. Politique salariale 2015 et années suivantes
3. Caisse de pensions
4. Indexation des rentes
5. Inscriptions à la SMF : <http://www.smf-ne.ch>

1. Présidence de la SMF

Lors de l'assemblée générale qui s'est tenue le 13 juin 2014, M. Pierre De Marcellis a souhaité être remplacé à la présidence de notre société, ceci après 15 ans de présidence.

Aucun des membres du comité n'a souhaité briguer ce mandat, (pour la plupart retraités !), ni aucun membre actif présent dans l'assemblée.

Dès lors, un appel est lancé auprès de tous nos membres pour repourvoir ce poste. D'une manière générale, le comité doit être renforcé afin d'assurer une participation, notamment aux séances plénières avec le Conseil d'Etat et comme délégué au Conseil d'administration de prévoyance.ne.

Notre présence est aussi indispensable lorsque le Conseil d'Etat désigne des commissions.

Nous lançons donc un appel auprès de tous nos membres afin que les postes vacants au sein du comité puissent être occupés. Nous vous assurons que la tâche est hautement passionnante et que vous aurez énormément d'intérêts à participer aux négociations.

Pour toute information à ce sujet, veuillez contacter Michel Tardin au tél : 032 753 51 87

2. Progression salariale 2015 et suivantes

Depuis des années nous réclamons un système de progression salarial identique pour tous, enseignants et administration. *Comme c'était le cas avant l'introduction du salaire au mérite pour l'administration !*

La progression salariale n'est pas du tout identique entre les enseignants d'un côté, et les fonctionnaires de l'autre, alors que nous travaillons pour le même employeur.

Les négociations sont ouvertes !

Notre employeur souhaite l'abrogation des échelons pour les remplacer par une augmentation générale des charges salariales de 0.5% par année. Eventuellement le versement de primes.

Or, une prime ne modifie pas le salaire de base et le salaire réel ne progresse pas.

La prime n'est pas non plus soumise à cotisation auprès de prévoyance.ne. De par ce fait, on n'augmente pas notre avoir vieillesse, ni notre capital, ni le capital en cas de changement d'employeur et de transfert auprès d'une autre caisse. La rente future sera ainsi plus basse !

De quelle manière seront réparties ces primes ?

Pour le moment et malgré notre demande, le Conseil d'Etat n'a pas apporté de réponse.

En résumé, aujourd'hui déjà notre employeur ne respecte pas la loi, soit le versement de un, deux ou trois échelons.

Ce nouveau système proposé, **péjorera** encore plus le minimum qui est appliqué aujourd'hui, soit la progression d'un échelon seulement.

Devant cette baisse des prestations, l'abandon d'une progression salariale normale pour de nombreuses années encore, nous pensons qu'il est indispensable que nos membres se prononcent.

Dès lors, une assemblée générale extraordinaire est fixée le mercredi 29 octobre à 19h00, Hôtel des Communes, Les Geneveys-sur-Coffrane . Vous recevrez une convocation par courrier séparé.

3. Caisse de pensions

Pour le moment, les rendements sont meilleurs que prévus.

N'hésitez pas à consulter le site, www.prevoyance.ne.ch

4. Indexation des rentes

Aucune augmentation des rentes pour 2015.

5. Inscription à la SMF, <http://www.smf-ne.ch/inscription/>

Merci d'afficher ce bulletin et de faire passer le message auprès de tous vos collègues et surtout les jeunes qui sont concernés.

Seule une base forte permet de conserver nos acquis !

SMF – votre comité
octobre 2014